

PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

AXES DU PLAN	OBJECTIFS / MESURES CLÉS	TEXTES RÉGLEMENTAIRES / LÉGISLATIFS CORRESPONDANTS
REFORCER LA QUALITÉ DES FORMATIONS	<p>Obligation de couvrir l'intégralité des référentiels Habilitation à former obligatoire pour tous les diplômes du CAP au BTS pour les certifications du ministère de l'Éducation nationale</p> <p>Nouvelles missions pour les CFA S'assurer des compétences du marché du travail.</p>	<p>Décret n° 2025-500 du 6 juin 2025 relatif à la certification professionnelle</p> <p>Nécessitent un texte réglementaire ou un véhicule législatif Projet de loi Modernisation et régulation de l'enseignement supérieur</p>
MIEUX INFORMER ET PROTÉGÉR LES JEUNES ET ACTIFS	<p>Amélioration de l'information des jeunes sur les formations et les diplômes</p> <p>Protection contre les pratiques contractuelles abusives</p>	<p>Loi n° 2025-594 du 30 juin 2025 contre toutes les fraudes aux aides publiques</p> <p>Projet de loi Modernisation et régulation de l'enseignement supérieur</p>
GARANTIR LA QUALITÉ DES PROCESSUS DES ORGANISMES DE FORMATION	<p>Renforcement de Qualiopi (fiabilité, étendue, nouveaux indicateurs, audits renforcés), meilleure régulation entre certificateurs, fiabilité des processus internes.</p> <p>Extension de l'obligation Qualiopi à tous les organismes préparant à une certification</p> <p>Obligation de certification des auditeurs Qualiopi.</p>	<p>Nécessitent un texte réglementaire ou un véhicule législatif</p>
DÉPLOYER UNE POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO CONTRE LA FRAUDE	<p>Suspension ou annulation de la déclaration d'activité ou des financements en cas de manœuvres frauduleuses, contrôles coordonnés, procédures plus rapides, échanges d'information.</p>	<p>Loi n° 2025-594 du 30 juin 2025 contre toutes les fraudes aux aides publiques</p>